

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES:

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 5 NOVEMBRE 1885

### LES VICTIMES EXPIATOIRES

« Nous avons été trahis ! » C'est le cri qui suit généralement les défaites. C'est celui qui pousse à l'envi les organes de la gauche. Les fonctionnaires ont trahi en masse, dit ironiquement le Journal des Débats, ceux qui n'ont pas trahi eux-mêmes ont laissé leurs femmes ou leurs enfants trahir ; il y a eu dans les administrations publiques on a côté des administrations publiques une immense et générale conspiration dont les candidats républicains ont été victimes. »

Partant de ce principe, on procède à une épuratoire scandaleuse : le pays demande qu'on change de politique ; on lui répond en changeant de fonctionnaires. L'administration n'a pas satisfait le cabinet, il y a conflit ; un des deux doit, paraît-il, disparaître. Mais pourquoi prétendre que c'est l'administration ?

Il est plus facile de remplacer un ministre que la masse des préfets, des maires et des gardes champêtres. Pour remplir un de ces trois emplois, il faut, en somme, avoir quelques connaissances spéciales. Point n'est besoin de cela pour être ministre. M. Brisson lui-même, nous le prouve dans son projet de réorganisation du cabinet. Nos gouvernants donneront leur démission le 10 novembre : il est convenu que M. Grévy les acceptera, puis demandera à M. Brisson de réunir un nouveau ministère. Sait-on ce que les organes officiels prétendent ? On gardera les mêmes hommes ; mais on donnera à celui-ci le portefeuille de celui-là ; de cette façon, ajoutent-ils ingénument, on n'aurait pas l'air de se représenter devant les Chambres avec un ministère identique au précédent. Sommes-nous transportés dans le domaine de l'opérette ?

On nos ministres possèdent-ils un savoir tellement universel, qu'on puisse confier la direction des Postes, à celui qui commandait les Cultes, ou les Beaux-Arts à celui qui on avait choisi pour la Justice ? Il n'y a qu'une manière d'expliquer ces chassés-croisés, c'est de reconnaître que, nos ministres étant également inhabiles dans l'art de gouverner tel ou tel département, il n'y a aucun inconvénient à leur confier celui-ci plutôt que celui-là. Il est probable que les choses se passeront suivant l'ordre et la marche arrêtés dès aujourd'hui, et qu'une hécatombe aura lieu.

Il faudrait pourtant s'entendre. Ce n'est pas la première fois qu'on procéderait à un mouvement administratif. Les fonctionnaires actuels ont été nommés en remplacement d'autres fonctionnaires qui avaient été déclarés suspects. Mais on a dit choisir leurs successeurs avec soin. Comment un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Peut-être n'y a-t-il aucun changement de leur côté : le fait est qu'on est enchané de pouvoir rejeter sur eux la responsabilité des mécomptes du 4 octobre et de préparer, par leur renvoi, des vacances dont profiteront les amis d'aujourd'hui. Ce qui est navrant, c'est de penser que ces nouveaux venus seront convaincus de tiédeur dans un délai peut-être rapproché. Ils devront, à leur tour, céder leur place à de « plus purs... » Mais que deviendra l'administration avec une direction aussi ambulante ? demanderait un électeur. — Vous n'entendez rien à la politique, mon ami, lui répondrait-on.

Les députés de la droite comprendront-ils la nécessité d'une union absolue sur le terrain de la prudence et des affaires ? Ce n'est pas douteux, s'ils prêtent l'oreille aux conseils que ne cesse de leur donner la presse conservatrice de province.

### NOUVELLES DU JOUR

#### Le Cabinet

On lit de la Nation : « L'obligation dans laquelle se trouve le cabinet actuel de se compléter ouvre le champ à toutes les hypothèses. Voici, d'après nos renseignements, quelle est aujourd'hui exactement la situation. M. Clémenceau ne veut ni prendre le pouvoir ni contribuer, directement ou indirectement, à la consolidation du cabinet, qui se présentera la semaine prochaine devant les Chambres, le ministère recomposé sera toujours sous la présidence de M. Brisson, complété et modifié de la façon suivante : »

M. de Freycinet, Rudi-Carnot, Demôle, Cambon, resteront titulaires de leurs portefeuilles ; M. Goblet traitera l'intérieur, M. Allain-Targé l'agriculture, M. Lockroy sera nommé à l'Instruction publique et aux beaux-arts, M. de Lanesme au commerce et aux colonies. Quant au ministère de la marine, que l'amiral Galiber abandonnerait, aucun choix ne serait encore arrêté ; le nom de l'amiral Cloué seul aurait été jusqu'ici mis en avant.

Il paraît certain, dit la Nation, que le portefeuille du commerce, auquel on adjoindrait les colonies, sera offert à M. Paul Bert.

« Nous faisons d'autre part, dans la Liberté : « On publie déjà des listes ministérielles ; et aussi le sous des déclarations qui seront apportées aux Chambres ; le lecteur doit se mettre en garde contre ces renseignements. Il est bien exact que des pourparlers sont engagés à ce sujet, et ce matin même plusieurs membres du cabinet ont conféré de la situation, mais rien n'est fait encore, et le sens même de la déclaration n'est pas arrêté. »

#### M. Jules Grévy

Paris, 4 novembre. — M. Grévy a pu déciderment accepter très sérieusement, qui inquiète beaucoup ses amis.

#### La suppression du scrutin secret à la Chambre

Paris, 4 novembre. — M. Paul Bert et ses amis se proposent de demander la suppression du règlement de la Chambre de l'article qui établit le scrutin secret. Il est déjà question, dans les couloirs de la Chambre, d'une proposition dans ce sens, que déposerait, dès la rentrée, M. Anatole de la Forge.

#### Au Palais Bourbon

Paris, 4 novembre. — On remarquait cette après-midi une certaine animation dans les couloirs du Palais-Bourbon. Parmi les députés qui étaient venus causer de la situation, on remarquait notamment MM. Edouard Lockroy, Andrieux, Ernest Le Febvre, Antonin Proust, Félix Faure, Waldeck-Rousseau, Cochery père, Clovis Hughes, Germain Casse, Hublard, James, Jules Roche, etc.

#### M. Jules Ferry à Paris

Paris, 4 novembre. — M. Jules Ferry, de retour à Paris depuis avant-hier, ne s'est pas encore montré au Palais-Bourbon. Il a été, hier, faire visite à M. Jules Grévy, et il s'est fait inscrire à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

#### M. Jules Cambon préfet de la Seine

On lit dans la France :

« Voici un nouveau candidat dont le nom est mis en avant dans certains journaux pour le portefeuille de la Seine. Hier on parlait de M. Masciac, préfet du Rhône ; aujourd'hui, il s'agit de M. Cambon, préfet du Nord. Nous ferons observer qu'un journal radical dénonçait, hier M. Carillon comme « ayant des relations dans le monde orléaniste et comme ayant contribué jusqu'à faire décorer M. Renard de l'ordre tuncien du Nichan, lequel M. Renard vient d'être élu comme candidat conservateur. »

Le même journal ajoutait que cette décoration du Nichan avait exercé une influence considérable sur l'élection du 4 octobre, où les députés élus n'ont eu, comme on le sait, que cinquante mille voix de majorité. Pas plus que M. Masciac, qui est si mal marié, M. Cambon ne peut devenir préfet de la Seine. A qui le tour ? »

#### Pas de nouvelles

Paris, 4 novembre. — Le ministre de la guerre est toujours sans nouvelles sur la marche de la colonne du général de Négrier. Depuis bientôt cinq jours, on attendit d'heure en heure, au ministère, le télégramme du général de Courcy annonçant le succès de la division placée sous les ordres du général de Négrier.

#### La rentrée des cours de l'Institut catholique à Paris

Paris, 4 novembre. — Cette nuit, à neuf heures, a été célébrée, au collège des Carmes, la messe de Saint-Esprit, pour la rentrée des cours de l'Institut catholique. Elle a été dite par Mgr d'Hulst, recteur et vicaire général qui, après l'Evangile, a prononcé une allocution sur le Travail et les obligations qu'il impose à la jeunesse chrétienne.

Les administrateurs, les professeurs et les étudiants de l'Institut catholique assistaient à cette solennité ainsi qu'à un grand nombre d'invités.

#### Le Conseil municipal de Paris

Paris, 4 novembre. — Le Conseil municipal de Paris vient de reconvoquer son bureau. M. Maillard a été nommé président. Le vice-président, les secrétaires et le syndic ont été maintenus.

M. Maillard est l'ancien secrétaire de M. Ledru-Rollin. Après le départ de son patron pour l'Angleterre, M. Maillard, inscrit au barreau de Paris, ne s'est occupé que de plaider, aussi sa rentrée dans la vie politique n'a-t-elle eu lieu que le 4 septembre.

Les premières interpellations annoncées de la part des autonomistes visent la préfecture de police, non pas seulement au sujet de l'attitude de certains agents à l'occasion des manifestations dites de Goutte, les 5 et 6 octobre, mais à l'occasion de l'intervention de la police à l'enterrement du citoyen Arnaud, membre de la Commune.

D'autre part, les radicaux du Conseil entendent obliger l'administration préfectorale à organiser, d'accord avec les compagnies de chemins de fer, des trains d'ouvriers pour la banlieue de Paris. La question du métropolitain sera également l'une de celles qui seront examinées à bref délai.

#### Le port de la barbe dans l'armée

Paris, 4 novembre. — Le ministre de la guerre reçoit en ce moment les rapports qu'il a fait demander aux chefs des corps de troupe sur le port de la barbe dans l'armée. Il paraît que ces rapports concluent à peu près en nombre égal à l'adoption de cette mesure et au maintien de la coupe actuelle de la barbe.

#### Les troubles de Reims

Reims, 5 novembre. — Les vingt-trois personnes arrêtées à la suite des troubles qui ont eu lieu le 31 octobre ont comparu, hier, devant le tribunal correctionnel. Parmi ces personnes, se trouvaient dix grévistes seulement ; les autres étaient des souteneurs et des repris de justice.

Deux des grévistes ont été acquittés, et huit condamnés de 1 à 6 mois de prison.

Depuis dimanche 52 gentlemen font des parties de billard et disparaissent les rassemblements. Les grévistes sont très calmes.

Reims, 4 novembre. — Les ouvriers de l'usine Rogeot, réunis hier, ont consenti à une réduction de 10 0/0 et ont nommé une délégation de 2 mem-

bres pour prier le maire d'être leur interprète auprès du directeur.

Aujourd'hui le maire a rendu compte de ses démarches. M. Rogeot refuse la proposition des ouvriers. S'ils n'acceptent pas 20 0/0 de réduction il fermera son usine.

Dans la réunion des ouvriers qui a suivi, aucune résolution n'a été prise. Tout est calme.

#### Une exposition en Allemagne en 1888

Berlin, 4 novembre. — Une grande réunion de commerçants et d'industriels aura lieu le dimanche prochain à l'hôtel de ville de Berlin pour examiner le projet d'une exposition allemande pour 1888.

#### La conférence monétaire

Paris, 4 novembre. — La conférence monétaire a terminé aujourd'hui ses travaux ; elle a organisé un accord sur les points essentiels suivants :

La France, l'Italie, la Suisse et la Grèce signeront vendredi la nouvelle convention. Le protocole restera ouvert à l'adhésion de la Belgique

#### Aux Etats-Unis

New-York, 4 novembre. — Hier, ou en lieu, dans onze Etats, les électeurs des fonctionnaires publics et des représentants aux législatures des Etats.

Les démocrates ont élu le gouverneur et tous les fonctionnaires de l'Etat de New-York, mais les républicains ont la majorité dans les deux Chambres de l'Etat, ce qui assure l'élection du candidat républicain au siège de Washington.

Les démocrates ont élu le gouverneur de la Virginie. Ils ont aussi la majorité dans la législature de l'Etat.

Les démocrates triomphent également dans le Maryland et le Mississippi ; ils gagnent beaucoup de terrain dans le Connecticut. Les républicains l'emportent dans le Massachusetts, l'Iowa, la Pensylvanie, le Colorado et le Nebraska.

Une grève générale s'étendant à toutes les branches du travail, a commencé dans le Texas, 1,500 travailleurs blancs, soutenus d'être remplacés par des nègres à la suite d'une demande d'augmentation de salaire, se sont mis en grève. Un conflit entre les blancs et les nègres est imminent.

Le monument élevé au commandant André à Tappan (Etat de New-York), par M. Cyrus Fiel, a été détruit par la dynamite.

#### Les affaires Serbes et Bulgares

Londres, 4 novembre. — On assure de bonne source que les troupes serbes n'ont pas sur le territoire bulgare avant que le résultat de la conférence ne soit connu. Le ministre de Serbie à Londres n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle que les troupes serbes avaient reçu l'ordre d'entrer en Bulgarie.

Constantinople, 4 novembre. — L'iradé sanctionnant la conférence a été à demain la première réunion des ambassadeurs.

#### Le choléra

Rome, 4 novembre. — Il y a eu hier, dans la province de Palerme, 27 cas de choléra et 19 décès, dont 14 cas et 6 décès pour la ville de Palerme.

### LES REUNIONS LOCKROY

Paris, 4 novembre. — Il paraîtrait que les comptes-rendus des réunions qui ont eu lieu chez M. Lockroy pour discuter les affaires du jour et surtout celles de demain, ne sont pas du goût de tout le monde, car la Justice s'est informée de leur sujet et à l'adresse du Temps, a démentit très commenté, aujourd'hui dans nos cercles politiques.

Le Temps racontait, hier soir, que la veille, c'était le règlement de la question coloniale et de la question financière, qui avait surtout fait des frais des conversations des invités du premier étage de l'Institut, et il ajoutait que la question des rapports de l'Église et de l'Etat avait été abordée qu'on reconnaît la nécessité de faire voter par la Chambre le principe de la séparation, en obtenait, sur ce point, l'adhésion du gouvernement.

Le Temps disait encore que les œuvres de M. Lockroy estimant que la reconstitution du cabinet devait s'étendre au delà du remplacement de deux ministres actuellement démissionnaires, et que c'était sur quatre portefeuilles qu'elle devait porter.

Eh bien ! M. Camille Pelletan dément, aujourd'hui, catégoriquement, toutes ces assertions du journal qui passe pour le mieux informé de Paris. Et pour bien témoigner qu'il sait parfaitement comment les choses se sont passées, avenue Victor Hugo, le rédacteur en chef de la Justice déclare tout nettement ceci : « On ne pourrait dire d'une façon générale, qu'on s'y est entretenu précisément des questions dont le Temps se parle pas, et qu'on y a osé précisément les sujets que le Temps indique. »

Quelles sont donc les questions qui ont réellement été agitées chez M. Lockroy et omises par le Temps ?

On était cette après-midi au Palais-Bourbon, dans les groupes de députés, non pas seulement celle de l'épuration administrative, mais encore celle du choix du nouveau Président de la République, des grands travaux de Paris et de l'exposition de 1889.

La question du choix du Président de la République a été l'occasion, pour plusieurs députés d'insister afin que le prochain Congrès fut saisi des revendications tendant à la révision de quelques-uns des articles de la Constitution qui figurent dans un certain nombre de programmes.

D'après ce que l'on prétendait savoir dans les groupes du Palais-Bourbon, les œuvres de M. Lockroy auraient exprimé l'avis qu'il était d'autant plus nécessaire de saisir le Congrès de ces revendications, que c'était le seul moyen de faire, devant les électeurs, la part des responsabilités.

Quant aux grands travaux de Paris et à l'exposition de 1889, qui semblent inconciliables avec la résolution manifestée par les membres du cabinet de ne pas faire d'emprunt jusqu'à ce que le budget, remis en équilibre, ait produit des excédents, il a paru aux membres présents chez le premier élu de Paris, qu'ils constituaient comme un cas de force majeure pour la République, et, par conséquent, à leur égard, des engagements d'honneur et qu'il fallait, coûte que coûte, remplir les engagements pris. Il devrait donc être fait mention de cette nécessité dans la déclaration ministérielle.

Le système étranger peut se résumer ainsi : Les rapports entre le tireur et le tiré se régissent par le droit commun. La lettre de change n'emporte ni caution ni affectation privilégiée de ce que le tireur peut devoir au tiré. L'acceptation par le tiré libère jusqu'à due concurrence envers le tireur.

Le paiement de la lettre de change reste réglé comme dans la loi française. On a ajouté que la lettre payable à vue devait être présentée dans les quatre mois de sa date quand elle est tirée sur le même continent et dans les huit mois dans le cas contraire, — que le porteur ne pouvait refuser un paiement partiel, — qu'enfin en cas d'indication d'une monnaie étrangère le débiteur pouvait se libérer, à moins d'interdiction formelle, avec la monnaie nationale en tenant compte de la différence suivant le cours du change.

Le projet doit être fait le lendemain ou le surlendemain de l'échéance ; on ajoute donc un jour au délai fixé par notre article 162. La forme du projet dépend de la loi du pays où il est fait. Quant à la clause sans frais, dont quelques-uns demandaient la suppression, les effets en ont été diminués ; elle dispensera le porteur de l'obligation de faire protester ; mais elle lui laissera la faculté de le faire aux frais du débiteur.

Les autres propositions relatives à l'intervention, au projet, aux recours en garantie, à la perte de la lettre de change, à la prescription, ressemblent aux dispositions de la loi française. On spécifie seulement que l'intervention doit être notifiée à celui pour qui elle est faite et que le paiement par intervention opère subrogation complète. Au lieu d'un délai uniforme pour l'exercice de l'action en garantie, on renvoie au délai fixé par la loi du pays où le recours est intenté, en exprimant que la déchéance cesse dans le cas de force majeure, mais qu'elle est absolue sauf à l'égard de ceux qui ont tiré un profit de l'omission ou de la cession du titre et jusqu'à concurrence de cet enrichissement.

Le projet se termine en rendant applicables aux billets à ordre, aux chèques, mandats de paiement, bons, accreditifs, etc., toutes les dispositions précédentes qui ne sont pas incompatibles avec la nature spéciale de ces effets négociables. De plus, il a été décidé que s'ils étaient payables à vue, ils devaient être présentés au paiement dans les cinq jours de la date ou du jour où la disposition est faite de la place où elle est payable ; si la disposition est faite d'un autre lieu, le délai de présentation est augmenté à raison des distances.

Il était impossible qu'après avoir arrêté ces règles de droit commercial, le Congrès n'ait pas l'attention attirée sur les questions financières qui y sont connexes. Il ne faut pas être grand économiste pour découvrir que les impôts divers qui pèsent sur les effets négociables en arrêtent la situation et paralysent souvent le crédit. Aussi le Congrès, qui ne pouvait, sans dépasser sa mission, arrêter de principes absolus, a-t-il émis trois vœux importants. Le premier, dû à l'initiative du président de la section, souhaitait que les Etats organisaient pour le timbre des effets de commerce un système analogue à celui que les postes appliquent aux lettres envoyées à l'étranger ; au lieu de plusieurs timbres successivement apposés dans les pays de transit et le pays du paiement, un seul, d'après un tarif à débattre, affranchirait, dès son point de départ, la lettre de change destinée à dépasser la frontière. Dans tous les cas, le défaut ou l'insuffisance des timbres ne devrait jamais être une cause de nullité du titre.

Tous les négociants souscrits ou second vou ; il demande que par conséquent les frais de port soient réduits au minimum possible. Enfin, on a voté la proposition de M. Regny, banquier et délégué du gouvernement français, tendant à ce que les divers gouvernements s'entendent pour organiser un service international pour faciliter l'acceptation et l'encaissement des lettres de change.

### L'ACTION CATHOLIQUE

Voici la lettre que M. le vicomte de Bézal a adressé à M. le comte de Mun, en réponse à celle que nous avons publiée hier :

Les Oranges-Moutonnet de Bretagne, 3 novembre 1885.

Mon cher ami,

Vous avez bien voulu vous souvenir de mon adhésion à votre lettre à l'aimable Giquel des Touches, qui fut l'éloquent interprète de notre appel aux catholiques.

Vous pensez avec raison qu'il est temps de passer des paroles aux actes, de solliciter l'union de tous les cœurs et de toutes les volontés dans un énergique effort de l'action catholique sur le terrain politique. C'est bien le moment, en effet, en présence du réveil qui se manifeste dans notre pays, de tout tenter, comme je vous l'écrivais naguère, afin de rappeler Dieu dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos institutions, et de travailler à réparer les ruines accumulées par la Révolution, résidant ainsi à la France régénérée sa prospérité et sa grandeur, sous l'égide tutélaire de la Monarchie.

C'est à la préparation persévérante, laborieuse et efficace de ce pouvoir divin que vous nous conviez ; je suis convaincu que votre appel sera entendu et que, dès notre arrivée à la Chambre, nous amènerons nombreux apporter à cette œuvre leur concours et leur dévouement.

Dans la lettre que vous m'avez bien voulu m'écrire et dont je vous suis profondément reconnaissant, vous placez au sommet de votre grande entreprise la parole de Léon XIII, qui, avec sa souveraine autorité, trace l'énumération des revendications catholiques nécessaires et légitimes.

Dociles à cette voix, nous nous appliquerons, avec l'aide de Dieu, malgré les difficultés de la lutte, à revendiquer l'intégrité de l'Église, la régénération de la famille, l'organisation chrétienne du travail, nous coopérerons ainsi au véritable bonheur du peuple auquel vous aimez toute votre vie et qui soutient plus que jamais, courbé sous le joug révolutionnaire.

Croyez bien, mon cher ami, à ma meilleure affection.

Vicomte DE BÉZAL

### CONGRÈS INTERNATIONAL DE DROIT COMMERCIAL ANVERS 1885

(Suite. — Voir le numéro du 11 novembre)

La plus grande discussion s'est engagée sur le chapitre affecté à la provision. Les Anglais, les Allemands, les Hollandais, les Italiens, les Espagnols étaient d'accord pour en demander la suppression. Ils faisaient remarquer que la provision est complètement étrangère au contrat de change, qu'elle n'est intéressante qu'en cas de faillite, notamment en cas de faillite du tireur, et que par conséquent, il fallait laisser à chaque législation le soin de fixer les droits du porteur et de ne pas bouleverser, à propos de la lettre de change, la manière dont chaque Etat croit devoir régler le concours des créanciers. Ils ajoutaient qu'en pratique les banquiers s'inquiètent peu de l'existence de la provision et qu'ils considèrent uniquement la valeur des signatures. Cependant les Français et les belges résisteraient à cette proposition. Supprimer la provision, n'était-ce pas encourager l'émission des effets de complaisance, cette plaie du commerce ? No pas parler de la contre-valeur de la lettre de change, c'était admettre que celle-ci pouvait ne rien représenter et devenir le simple instrument d'un crédit fictif.

Le débat fut des plus vifs et l'on dut procéder au vote par appel nominal. En somme, le système belge l'emporta ; il consacra pour le porteur de la lettre de change un droit de provision sur la provision à l'exclusion de tous les autres créanciers du tireur.

Cependant, à l'inspiration du vote, le président remarqua que si le maintien de la provision était demandé par la majorité des membres, cette majorité, à cause de la disproportion des Français et des Belges, ne correspondait pas à la majorité des Etats représentés, laquelle, au contraire, était favorable à la suppression de cette matière. Il fut donc décidé que l'accord était pour le moment impossible, les deux systèmes seraient énoncés parallèlement dans le projet (J). Du reste, un nouveau Congrès amènera certainement une entente.

Les chapitres suivants donnèrent lieu à des difficultés moins grandes. A propos de l'acceptation, le Congrès fut unanime à décider qu'entre commerçants et pour dettes commerciales, le créancier a le droit, sans convention contraire, de tirer sur son débiteur un lettre de change. Ainsi se trouve confirmée la jurisprudence de beaucoup de tribunaux de commerce qui mettaient les frais de banque et de prêt à la charge du tiré lorsque celui-ci n'avait pas autorisé à disposer sur lui.

L'endossement a été considéré dans le projet que nous analysons, non pas comme un simple mandat de recevoir, mais comme opérant dans tous les cas la cession de la créance avec toutes ses garanties accessoires. Aucune forme sacramentelle n'est exigée. On peut le donner en blanc, et la simple signature du porteur mise au dos de la lettre vaut endossement. Une disposition semblable a été adoptée pour l'aval et l'acceptation. La formule *bon pour* n'est pas nécessaire. La signature d'un tiers sur le recto de la lettre signifie aval de même que celle du tiré signifie acceptation. Des mentions restrictives peuvent d'ailleurs être introduites dans l'endossement, par exemple, la clause *pour provision ou pour garantie* ; elles lient le cessionnaire et ses ayants cause.

(1). Le système étranger peut se résumer ainsi : Les rapports entre le tireur et le tiré se régissent par le droit commun. La lettre de change n'emporte ni caution ni affectation privilégiée de ce que le tireur peut devoir au tiré. L'acceptation par le tiré libère jusqu'à due concurrence envers le tireur.

### LE TABLEAU DE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE pendant les sept premiers mois de 1885, comparé à celui de la période correspondante des années précédentes, en ce qui concerne la laine et ses produits, présente les fluctuations suivantes : Les valeurs sont exprimées en milliers de francs : | IMPORTATIONS | 1885 | 1884 | 1883 | |----------------------|---------|---------|---------| | Laines..... | 274.250 | 254.871 | 234.116 | | Filés de laine..... | 19.494 | 19.915 | 12.522 | | Tissus de laine..... | 51.796 | 57.360 | 63.287 | | EXPORTATIONS | | | | | Laines..... | 71.430 | 57.226 | 57.597 | | Filés de laine..... | 22.212 | 17.565 | 30.312 | | Tissus de laine..... | 223.722 | 205.028 | 216.318 |

« A Bradford, les machines sont encore assez occupées dans les filatures ; mais les commandes sont insignifiantes. Il existe une assez bonne consommation étrangère, et on s'attend avec quelque confiance à une amélioration prochaine. Les filatures vont en tout cas beaucoup mieux que les tissages. A demande d'effets est très restreinte, et tout à fait insuffisant pour maintenir les métiers en activité. Les prix sont également loin d'être rémunérateurs, et à l'exception d'une nouvelle, mais peu importante demande de « coatings » pour l'Amérique, on ne remarque encore aucune amélioration. »

« Les affaires, en Pologne, ont repris une certaine activité dans tous les centres industriels du royaume et surtout à Lodz. Cette amélioration s'est produite à la suite des nouvelles satisfaisantes envoyées de la foire de Nijn-Novgorod, pendant laquelle les vendeurs ont obtenu des prix élevés, grâce à l'épuisement du stock d'un grand nombre d'articles manufacturés. »

« Les résultats de la foire de Katow, qui exerce également une influence sensible sur le commerce local, n'ont pas été moins satisfaisants. »

« Si la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le travail des femmes et des enfants dans les fabriques et l'interdiction du travail de nuit ont pu provoquer une diminution de plus de 30 0/0 dans la production des filés de coton et un relèvement proportionnel des prix, par contre, il existe une grande fermeté pour les flanelles, draps et couvertures. Sur les articles de confection, au contraire, on a constaté un mouvement de réaction dont on attribue la cause à la facilité peu justifiée avec laquelle une certaine nombre de maisons françaises ont accordé des crédits plus ou moins importants à des maisons peu solides de Lodz. »

« Le stock des filés de laine a sensiblement diminué par suite de ventes importantes et sera prochainement épuisé. Les prix n'accusent cependant aucune augmentation, mais sont suffisamment rémunérateurs pour indiquer suffisamment la santé des affaires. »

« En Russie, on se plaint généralement de la situation du commerce et de l'industrie ; la dépréciation des céréales et des sucres, la tendance des fabricants à réduire la production, les mécomptes qui se produisent dans un grand nombre d'entreprises industrielles et agricoles, sont de fâcheux symptômes qui se manifestent principalement dans les provinces méridionales de l'Empire. »

### SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE — Paris, le 5 novembre.

« Le baromètre descend, excepté dans l'est de l'Europe où s'est transportée l'aire de pressions apaisées à 765 mm (Kiev 770 mm). Le bourrasque passe au nord de l'Écosse et une dépression secondaire se trouve sur la Manche. Le vent souffle du S-O, sur les îles Britanniques et le bassin de la Baltique. Sur la Méditerranée un minimum existe vers Malte (758 mm) on le vent est fort du N-E avec mer houleuse. »

En France, le temps reste calme et au froid ; des pluies sont probables vers le littoral et dans les régions de l'Ouest. A Paris, hier, le temps a été couvert-brumeux, avec température moyenne inférieure de 2° à la normale.

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

#### L'ouillage des ateliers manuels, créés à l'Institut Turgot et à l'école de la rue du Château a donné lieu, jeudi, à onze heures du matin, aux deux adjudications suivantes :

1° Ecole de la rue du Château. — Le devis s'élevait à 3,930 fr. MM. Deudoy, Maillard, Luc et Cie, de Manbeuge, ont soumissionné aux prix du devis ; M. André Deplank, de Roubaix, a offert un rabais de 7 0/0 ; M. D. Timplon, de Lille, 8 0/0 ; M. Mazure-Watiue, de Roubaix, 15 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2° Institut Turgot. — Le devis était évalué à 3,036 fr. 36. M. André Deplank a offert un rabais de 7 0/0 ; M. D. Timplon, de Lille, 8 0/0 ; MM. Deudoy, Maillard, Luc et Cie, 8 0/0 ; M. Mazure-Watiue, 15 0/0, adjudicataire.

M. Henri Desclée imprimeur-éditeur, Tonnel, à Bruges et Lille, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Les magnifiques publications sorties des Presses de la maison Desclée justifient cette distinction.

M. Henri Desclée est l'un des propriétaires de l'usine à gaz de Roubaix.

#### Noe lecteurs apprendront avec plaisir que le concert au profit des écoles libres est définitivement fixé au dimanche 6 décembre. Ce concert aura lieu, comme les années précédentes, dans la salle du Grand-Théâtre.

Aussitôt que le programme en sera arrêté, nous le ferons connaître à nos lecteurs.

#### Inspection de denrées alimentaires. — Savez-vous quelle quantité de poisson avarié le service d'inspection des denrées alimentaires a saisie pendant le mois d'octobre ? 1088 kilos, rien que ça !

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### L'industrie de la Laine

Nous lisons dans la Jacquard d'Elbeuf :

« Les affaires restent au calme sur nos places de fabrication ; tout au plus peut-on constater une légère amélioration sur quelques articles d'été et de demi-saison. Il existe des stocks importants en nouveautés d'hiver qui ne s'écoulent que fort péniblement et à prix de grands sacrifices. »